

Séance du vendredi 29 Novembre 2013

Débat d'orientations budgétaires

Communication d'Alain Schmitz, Président du Conseil général

Chers collègues,

C'est le 5eme budget que je prépare et c'est certainement le plus difficile. Car il intervient dans un contexte où l'Etat n'a de cesse d'inventer des charges nouvelles et des mécanismes de prélèvement qui, à l'heure où je vous parle, sont pour certains loin d'être figés. En effet le Projet de Loi de Finances 2014 n'est pas encore voté. Les évolutions qu'il propose nous plongent dans l'incertitude et l'inquiétude.

J'ai pu dans le passé m'interroger –comme vous- sur l'évolution des droits de mutation, recette essentielle pour le département mais dont l'évolution est aussi très volatile.

J'ai pu m'inquiéter de l'évolution des dépenses sociales, notre coeur de compétence, alors même que je souhaitais pouvoir mener notre politique dynamique, forte en matière d'aménagement du territoire et de soutien aux élus locaux.

Mais ces conjectures ne menaçaient pas alors nos fondamentaux financiers. Car nos finances étaient saines et je me suis attaché à ce qu'elles le restent durant mes années de présidence.

Cela correspond à mes convictions et je me suis inscrit, dès le début et bien volontiers, dans un héritage de bonne gestion.

Ma préoccupation depuis mon élection est devenue mon engagement est de ne pas recourir à l'impôt supplémentaire pour financer l'action du département.

Alors, comme mes prédécesseurs avaient su le faire avant moi, j'ai cherché à maîtriser l'évolution des dépenses courantes et à maintenir notre effort d'investissement conséquent.

Nous y sommes durant ces 4 années parvenus.

Après les Hauts-de-Seine, les Yvelines ont le plus faible taux de dépenses de fonctionnement et le plus fort taux de dépenses d'investissement rapporté par habitant d'Ile de France. De plus, les Yvelines ont la fiscalité la plus faible et le plus faible taux d'endettement.

Mais aujourd'hui, le Conseil Général des Yvelines est confronté à une accumulation sans précédent de dépenses nouvelles et de mécanismes de redistribution entre

départements. Par leur ampleur, ils compromettent nos équilibres financiers. Mis bout à bout, ce sont en effet une cinquantaine de millions de prélèvements qui nous menacent.

- Il faut d'abord évoquer l'effet de ciseau entre évolution des recettes et augmentation des dépenses sociales. Dénoncée par tous les départements, cette évolution est, dans les Yvelines, plus forte qu'ailleurs. Les allocations que nous versons aux bénéficiaires du RSA, de l'APA et de la PCH sont couvertes à 45% par les recettes fiscales transférées par l'Etat là où elles le sont à hauteur de 60% pour l'ensemble des départements. Ce n'est rien moins qu'un manque à gagner de 100 millions d'euros par an qui s'accroît de 5 M€ par an.

- Et alors que l'Etat n'ignore pas la dégradation de la situation budgétaire des collectivités locales, il nous impose des charges nouvelles mais n'assure par le financement. Pour la seule année 2014, ce sont 5 M€ supplémentaires, sans compter les mineurs étrangers isolés :

- o La couverture des retraites, la revalorisation des salaires des personnels de l'action sociale et des catégories C
- o La revalorisation du RSA
- o Et ajoutons à cela, la hausse de la TVA

- Mais c'est encore peu à côté des prélèvements de péréquation qui sont envisagés dans le projet de Loi de Finances pour 2014. Alors que la péréquation devait être à l'origine une aide aux départements les plus modestes pour leur permettre de mener leur politique, elle se transforme en un vaste système de financement des allocations individuelles – dépenses qui relèvent de la solidarité nationale - et en premier lieu du RSA.

Autant dire que les Yvelines n'ont ni la vocation ni les moyens de financer les dépenses de solidarité des autres départements.

Pour la seule année 2014, on nous annonce un prélèvement porté à 12% des droits de mutation et la fameuse péréquation francilienne qui vise à prélever Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines pour abonder les budgets des autres départements franciliens, sans qu'à aucun moment ne soit réellement analysées leurs propres marges de manoeuvre en matière de bonne gestion.

Quant à la réduction de 3% des dotations de l'Etat aux collectivités locales, elle sera, par le truchement de critères de répartition de l'effort entre département, de 10% dans les Yvelines. Et ce sont ainsi 10 M€ supplémentaires vont être prélevés. 50 M€ de prélèvements, ca n'est rien moins que :

- Le double de la dépense engagée pour le fonctionnement des collèges chaque année

- La totalité des dispositifs d'aide au financement des cartes de transport scolaire et aux crèches et des politiques culturelles, sportives, de jeunesse et d'insertion ;
- une réduction de la masse salariale de près du tiers.

C'est aussi et surtout une augmentation de 2 points de la part départementale de la taxe foncière (soit +26%). Car c'est bien là ce qui est visé par l'Etat : transférer aux collectivités locales le soin d'assumer politiquement une augmentation d'impôts dont il ne veut pas.

Je vous ai rappelé mon engagement de début de mandature. Je sais qu'il est partagé par la majorité d'entre vous.

Devant tant de propositions inflationnistes et tant d'incertitude, il faut rester prudent. Les débats parlementaires ne sont pas terminés et, si j'en juge par les allers-retours qu'il y a eu sur les dispositifs dits de péréquation, le projet n'est pas figé. Il vient d'ailleurs d'être rejeté en bloc par le Sénat pour sa partie recettes.

J'ai donc demandé à mes services de préparer un budget primitif 2014 qui tienne compte de ce que nous connaissons : la conjoncture défavorable et l'effort de maîtrise des dépenses que nous souhaitons poursuivre.

Un budget qui nous ressemble, extrêmement prudent en recettes, raisonnable en fonctionnement mais toujours ambitieux en investissement.

Je laisse le soin à Maurice Solignac de vous préciser les éléments de changement du contexte des finances départementales et les orientations pour ce budget 2014.

Seul le prononcé fait foi